44 - Manifestations commerciales ou artisanales - Subventions aux associations

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Différentes associations souhaitent poursuivre leurs actions sur l'année 2011 et sollicitent le soutien de la Ville de Besançon.

Il s'agit d'Interbio Franche-Comté et des Jeunes Agriculteurs du Doubs.

La première organise depuis plusieurs années une manifestation désormais pérenne «le Printemps du Bio».

Cette année cette manifestation se déroulera les samedi 21 et dimanche 22 mai 2011, place de la Révolution et accueillera une quarantaine d'exposants installés dans les chalets utilisés pour le marché de Noël et dans des structures «Vitabri».

Au programme, outre la vente des produits bio, diverses animations sont prévues : filage de la laine de lama, explication de jardinage bio, balades en calèche, mini-fermes et restauration...

Trois chapiteaux seront installés sur la place : le premier servira d'abri aux animaux de la mini-ferme (vache, veau, cheval, poulain et lama), le second servira de lieu d'expositions diverses, le dernier permettra l'installation de tables et de bancs pour les visiteurs qui souhaiteraient se reposer quelques instants.

La seconde, désireuse de promouvoir le monde agricole et ses filières, souhaite renouveler deux marchés paysans, le premier au printemps et le second à la rentrée.

Ils souhaitent ainsi durant une journée aller à la rencontre des citadins, leur expliquer leur métier, leur faire prendre conscience des difficultés du monde agricole et des enjeux qui résident dans la consommation de produits issus de circuits locaux.

Seront installés sur la place : un manège pour enfants, 3 chapiteaux pour abriter une mini ferme et servir de repli en cas de mauvais temps, une dizaine de chalets pour permettre à des agriculteurs de présenter leur production.

Le soutien de la Ville de Besançon est sollicité à hauteur de 2 200 € pour Interbio Franche-Comté et de 1 500 € pour les Jeunes Agriculteurs.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le versement des subventions correspondantes aux associations susmentionnées, soit 2 200 € pour Inter bio Franche-Comté et 1 500 € pour les Jeunes Agriculteurs du Doubs.

En cas d'accord, la somme totale, soit 3 700 €, sera prélevée au chapitre 65.91/6574 CS 30200.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.